

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 14 avril 2008

-Transcription des débats-



Monsieur le Maire : Le quorum étant atteint nous allons pouvoir ouvrir cette séance de notre Conseil d'arrondissement. Je veux d'abord excuser Monsieur DESTREM qui a donné pouvoir à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Madame Joëlle CHERIOUX qui a donné pouvoir à Françoise MALASSIS, Monsieur COURTOIS qui donne pouvoir à Monsieur CANAL, Monsieur Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE qui donne pouvoir à Monsieur Philippe GOUJON et Monsieur Mathieu BLIN qui donne pouvoir à Monsieur DARGENT.

Nous désignons deux secrétaires de séance qui sont nos benjamins : Charlotte BUFFETEAU et Philippe MOURICOU.



1. Adoption du procès-verbal du conseil du 29 mars.

Le premier point de l'ordre du jour consiste à adopter le procès verbal du conseil du 29 mars. Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'observation, il est réputé adopté. Je voudrais tout d'abord donner une ou deux informations sur notre conseil. Il y a là des caméras qui permettront la retransmission non pas en direct, mais en différé au moins de cette séance sur le site de la Mairie du 15^{ème} et nous avons demandé aussi que tous les élus puissent être photographiés pour les différents services de la Mairie. Je crois que ça a été fait avant cette séance. Je voudrais aussi présenter, pour ceux qui ne les connaissent pas les personnes qui m'entourent. Monsieur FOISEL, bien sûr, Directeur Général des Services, Madame Odile DESPRES, Madame Marie-Paule GAYRAUD qui sont toutes les deux Directrices Générales Adjointes des Services, Monsieur JOIRIS ainsi que notre chef huissier, Thierry HELOIN et à ma gauche, c'est-à-dire à votre droite, Thierry RAGU, mon Directeur de Cabinet, et Charlotte DELIRY, son Adjointe.

Alors, il y a un certain nombre de points à l'ordre du jour assez peu nombreux, à vrai dire, puisque la Mairie ne nous a saisis que d'un projet de délibération DLH 2008 – 035. Nous allons donc commencer par la désignation de représentants du Conseil d'arrondissement ou du Maire de l'arrondissement dans divers organismes que je vais rapporter. Sur vos tables seront distribués au fur et à mesure, les choix qui ont été faits

pour ces représentants dans différents organismes que sont, pour aujourd'hui en tout cas les collèges et lycées, les écoles maternelles, élémentaires, le Conservatoire Municipal, le Comité de Gestion du C.A.S. et puis aussi, dans un second temps j'évoquerai la liste d'un certain nombre d'instances que je souhaiterais également mettre en place en dehors de ces organismes. Pour les collèges et lycées, je demande que la liste soit distribuée. Je vous propose un vote sur l'ensemble car il y a je crois un accord général entre les différents membres de ce conseil et les groupes pour ces représentations, c'est-à-dire que nous avons des représentants pour les collèges accueillant plus de 600 élèves, pour les collèges accueillant moins de 600 élèves, pour l'établissement d'enseignement adapté de la rue de Cronstadt, pour les lycées régionaux, je pense que c'est ce qui vous est diffusé pour le moment. Diffusez tout en même temps. Non ? Alors on va les adopter les uns après les autres.

Je vous rappelle également que le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général délibèrera prochainement lors d'une de ses prochaines séances pour désigner, je pense également à la proportionnelle, ses représentants dans les collèges et lycées. Monsieur DARGENT a demandé la parole.

Claude DARGENT : Merci Monsieur le Maire. Pour abonder dans votre sens et me féliciter que nous soyons arrivés à un accord quant à la répartition des sièges en ces différents établissements scolaires de notre arrondissement. C'est particulièrement important de pouvoir ainsi d'une part, commencer cette mandature de cette façon et d'autre part, pour les questions d'éducation, arriver à une répartition des nominations qui puisse faire consensus au sein de notre assemblée. C'est d'autant plus important Monsieur le Maire, que vous savez combien les questions d'éducation sont, en ce moment, l'objet de débats et de débats importants, y compris dans les établissements de notre arrondissement. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des problèmes de blocage au lycée Buffon et qu'il y a, d'une façon générale, une émotion qui tient aux suppressions qui ont été inscrites dans ce budget, suppressions de postes qui sont également promises pour le budget de l'année 2009 et je souhaite que le consensus qui a présidé à la nomination des représentants du Conseil d'arrondissement, dans les lycées et les collèges du 15^{ème} s'étende à la nécessaire mobilisation, dans l'intérêt des familles et des élèves, contre des coupes qui sont des coupes claires et qui mettent gravement en cause le service public de l'enseignement. Alors voyez, non seulement nous sommes favorables à ce consensus, mais nous souhaitons qu'il dure. Vous savez en effet que notre arrondissement est loin d'être épargné dans cette affaire. La Capitale perd globalement 206 emplois dans les collèges et les lycées et notre arrondissement en perd également un nombre appréciable. Donc voilà, je souhaitais souligner cela d'autant plus que notre Conseil bénéficie de la chance d'avoir deux parlementaires qui ont donc voté le budget 2008 qui prévoyait lesdites coupes claires et deux parlementaires qui seront appelés à voter le budget 2009 qui, d'après les projets gouvernementaux, prévoient également la suppression de postes dans nos établissements scolaires du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Oui, je crois que l'intervention de Monsieur DARGENT a débordé largement du cadre de notre ordre du jour qui concernait la désignation simplement de représentants, mais enfin, je pense qu'il faut que le débat puisse se dérouler bien sûr, dans notre Conseil, quels que soient les sujets et je lui ai laissé bien volontiers la parole en me réjouissant moi aussi que les élus et les groupes aient pu s'entendre dans ce qu'il a appelé un consensus pour la désignation des représentants de notre conseil dans ces établissements et puis, ajouter aussi que je crois que nous sommes autant que d'autres, défenseurs de l'Education Nationale et des moyens qui lui sont accordés dans notre arrondissement comme sur le plan national.

Il est vrai que lorsque vous évoquez le non renouvellement de 206 postes sur l'académie de Paris, c'est un chiffre en réalité qui concerne 97 personnes physiques si on prend en compte uniquement les personnes physiques et que vous savez également que l'évolution de ces emplois tient compte de l'évolution de la démographie scolaire puisque

notre pays a perdu quand même pas loin de 150 000 élèves au cours des trois dernières années et en perdra 40 000 de nouveau à la rentrée prochaine.

Dans le premier degré au contraire, il y a une hausse des effectifs et là 800 emplois, il faut également le préciser pour être tout à fait juste, qui seront créés au niveau national. Pour Paris il y a malheureusement aussi d'ailleurs une diminution des effectifs qui passeront encore de 127 000 à 126 000 lors de la prochaine rentrée et sur les postes non renouvelés, vous le savez, une grande partie seront compensés par les heures supplémentaires qu'effectueront les professeurs volontaires ce qui ne changera rien évidemment pour les élèves, mais ce qui représentera, pour les enseignants un gain non négligeable de pouvoir d'achat. Vous savez également que la dépense moyenne par lycéen est supérieure en France, de 22% à celle de la moyenne des pays développés et que le taux d'encadrement, comme le nombre d'heures d'enseignement y est l'un des plus élevés. Donc je voulais quand même rappeler ces éléments d'information même si, bien sûr, nous devons tout mettre en œuvre pour conserver le maximum de potentiel d'éducation sur nos collèges, sur nos lycées et que les représentants de la communauté scolaire, et la communauté scolaire elle-même bien sûr, peuvent compter sur l'appui du Conseil d'arrondissement et je pense, de tous ses membres, pour les aider dans les différentes revendications qui sont les leurs pour améliorer encore les moyens mis à leur disposition dans cet arrondissement.

Madame HIDALGO : Oui, juste un mot pour dire que je constate que vous êtes donc d'accord avec les suppressions d'emplois qui vont toucher notre arrondissement puisque c'est la justification que vous venez de donner, mais au moins les choses ont le mérite d'être claires. Dans les conseils d'arrondissement, nous aurons sans doute à en reparler, en présence de l'ensemble de la communauté scolaire.

Monsieur Le Maire : Plutôt dans les Conseils d'administration. Vous vous êtes exprimée, je crois que je me suis exprimé également de façon très claire. Ne déformez pas ma pensée puisque ce n'est pas les propos que j'ai tenus et vous le savez bien, je dois dire également que je suis en contact bien sûr avec les proviseurs des principaux lycées et collèges de notre arrondissement de façon déjà, à faire en sorte que la grève, les mouvements de grève et les différents mouvements revendicatifs puissent se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité afin d'éviter qu'il y ait des actes de violence et des perturbations. Je regrette d'ailleurs qu'au bout de la rue Lecourbe, un certain nombre d'exactions aient amené le pillage du centre commercial et un certain nombre de problèmes de ce type que nous essayons au moins de limiter avec les différents responsables, mais je dois encore une fois, bien sûr, fédérer des rencontres et des contacts avec l'ensemble des responsables d'établissements et je pense qu'ils savent que nous les défendons pour ce qui concerne l'obtention de moyens dans cet arrondissement.

Claude BARRIER : Je voudrais faire une observation à ce sujet, c'est que, il y a quelques années, nous avions pour les lycées professionnels 1500 heures et à une certaine époque, on est venu me dire – moi je travaille dans la 13^{ème} CPC, j'en suis d'ailleurs le Président : « Monsieur, dorénavant, vous n'aurez plus que 1350 heures ». J'ai dit « pourquoi » ? « Mais Monsieur, on est passé aux 35 heures ». Alors simplement pour vous dire à une certaine époque on a diminué les heures de formation de nos jeunes, personne n'a rien dit, aujourd'hui on dit quelque chose, c'était simplement pour faire cette comparaison.

2 – Désignation de représentants du Conseil d'arrondissement dans divers organismes.

Monsieur le Maire : Merci. En tout cas, pendant ce débat, je pense qu'on vous a distribué les différents documents qui vous permettront de connaître les représentants dans les collèges et lycées. Je peux proposer un vote global sur l'ensemble à moins que

vous préféreriez qu'on détaille. Mais si personne n'y voit d'inconvénient, et si tout le monde est d'accord, je pense qu'on peut voter sur l'ensemble des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées.

Je vous laisse encore découvrir les documents si on peut accélérer un tout petit peu. Tout a été distribué ? Alors je mets aux voix, pour ce qui concerne les représentants de notre conseil dans les collèges et lycées : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Il y a maintenant la désignation des représentants du Maire d'arrondissement dans les conseils d'écoles. Alors le système est un peu différent, puisque la loi a changé et qu'il y a donc des représentants du Maire de Paris qui seront désignés par celui-ci, dans les conseils d'écoles et qu'il y a des représentants du Maire d'arrondissement que je sou mets au vote du conseil d'arrondissement. Je crois qu'on vous a diffusé également les tableaux des représentants.

Claude DARGENT : Oui, pour faire valoir que, dans la mesure où effectivement c'est une liste à la composition de laquelle nous n'avons pas participé, la gauche ne prendra pas part au vote s'agissant des représentants au sein des conseils des écoles primaires, élémentaires et maternelles.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre ces tableaux à votre suffrage pour les représentants dans les maternelles et dans les écoles élémentaires. Qui est pour ? Qui est contre ? Ne prend pas part au vote ? la gauche. Nous arrivons à la désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans notre conservatoire. Vous avez donc la liste sous les yeux, les élus sont Hélène MACE de LEPINAY, Ghislène FONLLADOSA, Guy COUDERT, Catherine MARGUERITTE et Isabelle ROY, puisque là aussi il y aura consensus. Les personnalités qualifiées que je propose à votre suffrage sont : Frédéric LODÉON, qui est le chroniqueur radio de France Inter que chacun connaît, lui-même chef d'orchestre, Pierre-François BOET, qui est le Président de l'association Eden Bleu, clarinettiste, qui est professeur, Josette BOURCIER notre ancienne collègue, qui est ancienne première danseuse de l'Opéra de Paris et Florence FOUERE qui est une comédienne que chacun connaît puisqu'elle est la co-Directrice du Théo Théâtre que je propose également pour faire partie de ce conseil d'établissement. Je sou mets donc à votre suffrage cette représentation. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. A l'unanimité. Maintenant nous avons, dernière instance, le Comité de Gestion du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour sa section du 15^{ème} avec huit Conseillers de Paris et seize conseillers d'arrondissement. Là aussi, je crois, de façon consensuelle, vous avez la liste sous les yeux, ça fait vingt cinq noms, je ne vais peut-être pas tous les énumérer, mais si vous êtes d'accord, nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Désignation à l'unanimité. Merci. Pour terminer, je vous informe que je vous ferai part de la composition, du mode de fonctionnement d'un certain nombre d'instances de concertation locale que j'ai l'intention de mettre en œuvre lors d'une prochaine séance de notre Conseil. Tout d'abord, un grand Conseil, le Conseil des Sages, une commission d'attribution des logements sociaux, pluraliste et transparente, une commission d'attribution des places en crèches, un conseil de la jeunesse et un conseil des enfants, peut-être deux sections différentes, un certain nombre de commissions extra municipales du développement économique et de l'emploi, une commission extra municipale du commerce et de l'artisanat, une commission extra municipale de l'environnement, une commission de l'accessibilité et une commission extra municipale des professions de santé. C'est une information que je voulais d'ores et déjà vous donner et dont nous débattons lors d'une de nos prochaines séances, le plus tôt possible.

3 – Mise en place d'une commission du Règlement Intérieur du Conseil d'Arrondissement.

Monsieur le Maire : Notre règlement intérieur a un petit peu vieilli, il a besoin d'une réactualisation, ne serait-ce que parce qu'un certain nombre de textes légaux et

réglementaires ont changé. Vous savez que nous avons six mois pour le mettre en œuvre et j'ai pensé qu'il serait là aussi consensuel de pouvoir travailler ensemble sur sa refonte et je propose de confier cette tâche à une commission dont la composition pourrait être la suivante : elle pourrait être présidée par notre collègue Gérard GAYET, Magistrat de son état, qui est présent ici même, avec comme suppléant, s'il était absent, Daniel Georges COURTOIS qui est également Magistrat. Les membres pourraient être les Présidents de groupe, c'est-à-dire, Monsieur DESTREM, Madame BRUNO, Monsieur DARGENT et également le Directeur de Cabinet et le Directeur Général des Services, un peu à l'image de la commission du règlement intérieur de la Mairie de Paris. S'il n'y a pas de question, je vais soumettre la proposition de création de cette commission du règlement intérieur également aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci, à l'unanimité.

4 – Délégations attribuées aux Conseillers de Paris et aux Conseillers d'Arrondissement.

Monsieur le Maire : Ces délégations concernent les Conseillers, qui ne sont pas Adjointes dans notre majorité, aussi bien les Conseillers de Paris que les Conseillers d'arrondissement parce que je considère que tous les élus doivent être dotés d'une délégation de façon à leur permettre de mieux travailler au service des habitants de notre arrondissement. C'est une information, je vais vous en faire la lecture et les arrêtés de nomination seront signés dès la fin de ce Conseil.

Parmi les Conseillers de Paris,
Hélène MACE de LEPINAY, déléguée auprès du Maire du 15^{ème} à la vie locale pour les quartiers Saint-Lambert/Pasteur/Alleray/Montparnasse/Procession.

Je vais vous en faire la lecture un peu fastidieuse malheureusement.

Joëlle CHERIOUX, déléguée auprès du Maire du 15^{ème} à la démocratie locale à l'égalité femme homme, aux séniors et au lien intergénérationnel,
Gérard d'ABOVILLE, délégué auprès du Maire du 15^{ème} à la valorisation du site de la Seine,
Catherine BRUNO, déléguée auprès du Maire du 15^{ème} à la Caisse des Ecoles et à l'animation,
Alain DESTREM, délégué auprès du Maire du 15^{ème} aux Finances,
Pierre CHARON, délégué auprès du Maire du 15^{ème} au service public de proximité,
Géraldine POIRault-GAUVIN, déléguée auprès du Maire du 15^{ème} à la vie locale pour les quartiers Emeriau/Zola, Dupleix/Motte-Picquet, Cambronne/Garibaldi-Violet/Commerce,
Daniel-Georges COURTOIS, délégué auprès du Maire du 15^{ème} à l'évaluation, aux relations avec la région et les communes limitrophes,
Anne TACHENE, déléguée auprès du Maire du 15^{ème} à l'urbanisme et à l'habitat,
Jean-Baptiste MENGUY, délégué auprès du Maire du 15^{ème} chargé de la vie locale pour les quartiers Vaugirard-Parc des Expositions, Georges Brassens-Boucicaut.

En ce qui concerne les Conseillers d'arrondissement.

Pascale de ZORDI, déléguée auprès du Premier Adjoint chargé du développement durable,
Corinne LUCAS, déléguée auprès du Premier Adjoint à l'accueil, la qualité de service et au bureau des temps,
Catherine MARGUERITTE, déléguée auprès du Premier Adjoint à l'Architecture,
Valérie GIOVANNUCCI, déléguée auprès de l'Adjoint chargé de la petite enfance,
Claude BARRIER, délégué auprès de l'Adjoint chargé du commerce, de l'artisanat et des métiers d'art,
Guy COUDERT, délégué auprès de l'Adjoint chargé de la culture, du patrimoine et des nouvelles technologies de l'information et de la communication,

Fabrice ROUSSEAU, Délégué auprès de l'Adjoint chargé du développement économique, de l'emploi et des professions libérales.

Voilà l'information que je voulais vous donner concernant les élus de la Majorité municipale qui se voient ainsi dotés de délégations et à qui je souhaite bon travail.

5. DLH 2008-035 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris de conclure avec l'OPAC de Paris un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal situé 30, rue de Cronstadt à Paris (15^{ème}).

Monsieur le Maire : la parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il y a un an, en avril 2007, la Ville de Paris a acquis par préemption l'immeuble qui se trouve au 30 rue de Cronstadt. Ce bâtiment est situé à droite en montant vers le parc Georges Brassens juste avant la voie d'accès à Notre Dame de la Salette. Il s'agit d'un immeuble de deux étages, plus un étage de combles, édifié sur un terrain de 621 m². Actuellement 16 logements sont occupés, un logement est vacant puisque la gardienne est partie et les trois locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont loués. Nous avons là une entreprise de serrurerie, un pressing et la société industrielle thermique qui emploie 20 personnes et dont les locaux s'étendent sur tout le fond de la parcelle.

Par cette délibération, la ville propose de louer cet immeuble à l'OPAC qui souhaite y réaliser un programme de logements sociaux. Il nous est donc proposé d'autoriser le Maire de Paris à conclure avec l'OPAC un bail emphytéotique de cinquante cinq ans, soit jusqu'en 2063, en échange d'un loyer capitalisé de 283 000 €.

Je dois avouer, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que l'information contenue dans la délibération est un peu courte à mon sens et que nous aurions souhaité disposer de plus d'éléments avant de nous prononcer, d'autant que cette acquisition remonte à avril 2007.

Plusieurs questions ne trouvent pas leur réponse dans la délibération. Ainsi, pour quelles raisons la ville a-t-elle préempté ce petit immeuble occupé ? Quelles sont les intentions de l'OPAC ? Y a-t-il un projet de rénovation ou de démolition - reconstruction ? Questions que l'on peut légitimement se poser puisque d'après les locataires, un certain nombre de caves seraient en très mauvais état et que ce petit immeuble s'inscrit entre deux grands bâtiments de 7 et 9 étages. Quel sera le devenir des habitants de cet immeuble ? A ce jour, ils n'ont pas d'informations ; la seule chose est qu'ils payent désormais, depuis un an, leur loyer à la ville de Paris. Quel sera le devenir des commerces ? J'ai par ailleurs constaté que l'ordre du jour du Conseil de Paris du 21 avril comporte six autres délibérations relatives à la location par bail emphytéotique d'immeubles situés dans d'autres arrondissements. Sur le principe la rédaction des cinq projets est quasiment identique à la délibération que nous examinons en ce moment même à une nuance près ces 6 projets indiquent que les catégories de logements sociaux seront déterminées en tenant compte du contexte local et en concertation avec les élus de l'arrondissement.

Je souhaite donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que la délibération qui nous est aujourd'hui soumise, soit complétée par cette mention « afin que les élus du 15^{ème} soient eux aussi concertés. »

Je tiens par ailleurs à souligner les difficultés qu'il y a à obtenir des réponses précises de la ville, en particulier sur les points que je viens d'évoquer et à propos desquels j'aurais aimé apporter plus de précisions à notre Conseil. Il me semblerait normal qu'avant de

donner un blanc-seing à l'OPAC les élus disposent en toute transparence des informations utiles pour éclairer leur vote.

En conséquence et en attendant que ces informations nous parviennent, probablement j'imagine en 8^{ème} commission, je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable assorti cependant des réserves liées aux éléments que je viens d'évoquer tout à l'heure. Merci.

Monsieur le Maire : Oui je crois que c'est une solution de sagesse. Y a-t-il des interventions ? Monsieur LAMOUR.

Jean-François LAMOUR : Oui merci Monsieur le Maire, mes chers collègues on sera d'autant plus bref que Claire de CLERMONT-TONNERRE vient d'exprimer avec beaucoup de sagesse l'avis de la majorité sur ce projet de délibération. J'aimerais cependant formuler quelques observations. J'insisterai en particulier sur ce que j'appellerai la remarquable concision des renseignements fournis par l'exposé des motifs. Je passe sur le prix d'achat, en avril 2007, de ce bâtiment, je le rappelle composé de 17 logements dont 16 sont actuellement occupés, je passerai également sur ce manque d'information concernant la destination effectivement et la définition des types de logements sociaux qui seront ensuite installés, PLAI + PLS tels qu'on peut les découvrir sur les autres projets de délibération concernant d'autres arrondissements que le 15^{ème}. Mais finalement tout cela est assez révélateur ; révélateur de la considération portée à notre Conseil, révélateur de la confusion entre logements sociaux virtuels et logements sociaux effectifs. Les opérations dites d'acquisition conventionnement comme celle soumise à notre avis, ne sont certes pas une nouveauté. Elles constituent même le mode principal de production du logement social à Paris. Ainsi, en 2006 et selon le « **Bleu** » budgétaire rédigé par l'exécutif municipal, 2187 logements étaient produits au titre de ces fameuses opérations d'acquisitions conventionnement contre 2100 seulement pour la construction effective. Et encore, ces chiffres sont donnés au stade du financement, ce qui n'est pas le stade de la livraison.

Mais que savons-nous de l'efficience exacte de cette pratique dans la création du logement social. Sur ces 16 logements occupés, et un an après leur acquisition par la Ville, que nous apprend l'exposé des motifs ? Finalement peu de choses si ce n'est ce que je viens de relater, ce que Claire de CLEMONT-TONNERRE vous a dit tout à l'heure. Il aurait été intéressant, par exemple, de connaître la proportion d'occupants qui bénéficieront d'un bail social, mais aussi sous quel type de conventionnement et sous quelles conditions de conformité aux règles d'occupation. Nous ignorons donc le taux prévisionnel de libération des appartements, à court, moyen et long terme. Si de manière générale, l'information est pauvre au moment du vote par les élus, elle le demeure, vous l'avez compris, malheureusement après. Il est difficile en effet, de disposer d'indicateurs clairs et objectifs pour évaluer la réalité du logement social créé et surtout disponible, au profit, je vous le rappelle, des 110 000 demandeurs inscrits au fichier. L'appréciation est dès lors quasi impossible pour estimer la justesse de ces opérations au regard des financements publics déployés, et surtout des besoins en la matière. Protège-t-on les locataires de la vente à la découpe, favorise-t-on l'offre locative ou assèche-t-on le parc privé locatif pour faire du chiffre rapidement sans considération pour la pression de la demande. Ne s'agit-il pas, finalement, d'une logique de comptabilité qui le dispute au souci d'élargir l'offre ?

Il est du reste curieux que cette évaluation ne soit pas disponible, malgré la profusion d'observatoires, comités, et autres cabinets d'études censés garantir la transparence et la validité de la politique municipale. Monsieur le Maire, pour conclure, et avec ces réserves, je voterai, comme l'a dit tout à l'heure Claire de CLERMONT-TONNERRE, je donnerai un avis favorable à ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Je crois que ce débat trouvera sa prolongation naturelle lors de la séance du Conseil de Paris du 21 avril puisque le Maire de Paris développera une communication sur la politique du logement à Paris.

Vincent FLOUQUET : Monsieur le Maire, le bail emphytéotique entre le Maire de Paris et l'OPAC de Paris, s'inscrit dans les démarches globales entreprises par la Maire de Paris en faveur du logement social. Cette démarche volontariste a pour but d'atteindre dès 2014, les objectifs de la Loi SRU destinée aux familles modestes et aux classes moyennes. Comme le Maire de Paris l'a indiqué, nous souhaitons atteindre l'objectif de 20% de logements sociaux avec 6 ans d'avance. Pour cela Paris financera 40 000 logements sociaux supplémentaires sur la mandature.

Alors que votre majorité envisage de limiter la proportion des ménages pouvant accéder au logement social de 70 à 60%, l'ambition est de préserver la diversité de la population parisienne malgré la flambée des prix de l'immobilier dans toutes les grandes villes françaises. Cette opération concerne en effet 18 logements, l'achat s'est fait à un prix particulièrement intéressant de moins de 2300 € du mètre carré pour un immeuble en bon état ; sur les 18 logements, un est vacant, 4 sont en loi de 1948. La plupart des habitants sont éligibles au logement social. A terme, la surface actuellement occupée par un hangar permettra la construction de 6 à 7 logements supplémentaires ; comme vous l'avez annoncé lors de votre élection, nous espérons que la majorité des élus de cette assemblée ne sera pas un frein à un tel projet et le soutiendra.

Monsieur le Maire : Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Je voudrais juste faire une observation. J'apprends à l'instant que le hangar qui permet à l'entreprise de travailler va être démoli puisque ça permettra la construction d'un certain nombre de logements sociaux ; je trouve que c'est dommage que ça ne figure pas dans la délibération et qu'on l'apprenne par la voix d'un de nos collègues qui, visiblement, a un accès plus direct à l'information. Je trouve ça consternant de l'apprendre de cette façon là et qu'on ne réponde pas aux demandes qui sont faites par les élus, en l'occurrence par la Première Adjointe quand elle s'adresse aux services municipaux.

Monsieur le Maire : Oui, je me fais le relais de la déclaration de la Première Adjointe qui a passé une bonne partie des jours qui ont précédé notre conseil à essayer d'obtenir des informations complémentaires sur un projet de délibération qui est assez vague et confus finalement, sans y parvenir et je transmets cette demande pour l'avenir, Madame la Première Adjointe au Maire de Paris pour que nos projets de délibération, dans la mesure du possible, soient le plus précis possible et pour que les services répondent aux demandes qui sont faites de façon à mieux présenter, mieux préciser les projets lorsqu'ils sont soumis à notre conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Madame HIDALGO.

Anne HIDALGO : Monsieur le Maire, le projet est précis. Les informations, il suffit de les demander aux services de la Ville et elles vous sont données si vous les demandez, c'est normal. Mais je vois que vous êtes un peu gêné par rapport à ce projet ; on aura l'occasion d'en reparler au Conseil de Paris puisque sous la précédente mandature, vous vous êtes opposé systématiquement à tous les projets de rachat d'immeubles occupés. Il se trouve que cet immeuble occupé représente de façon très précise, ce que l'on appelle « le logement social de fait » et du logement social de fait, il y en a un peu partout dans Paris, pas mal dans le 15^{ème} arrondissement et vous verrez, ou vous avez déjà vu sans doute, dans la communication du Maire de Paris sur la politique du logement et notamment sur le projet de réalisation des 40 000 logements sociaux sur Paris, il y a bien sûr, la production de logement social neuf pour l'essentiel. Cela passera par les zones d'aménagement concerté et il y aura d'autres voies de production du logement

social à Paris, dont, et ce ne sera pas la seule, le rachat d'immeubles qui relève du logement social de fait, mais on aura l'occasion d'en débattre et vous aurez l'occasion bien sûr, de faire preuve de toute l'opposition constructive que vous avez annoncée en début de mandature. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, je n'ai pas besoin de vos conseils pour savoir quel type d'opposition je vais mener ainsi que nos collègues. En tout cas, je rappelle pour ce qui est du domaine de votre compétence, c'est-à-dire l'introduction des projets de délibération, que les demandes de renseignements faites par ma première adjointe auprès des services n'ont donné malheureusement, aucun résultat et je crois qu'on ne peut pas mettre en doute sa fiabilité dans ce domaine.

Ecoutez, en tout cas, je n'ai pas de réponse des services concernant les demandes qui ont été formulées par la Mairie du 15^{ème} et je ne demande qu'une chose, puisque vous avez vu que nous avons décidé de voter ce projet, c'est qu'on puisse le voter en toute connaissance de cause et que les réserves que nous avons exprimées, soient des réserves purement techniques qui fassent appel simplement, à des réponses très simples que peuvent nous fournir les services de la Ville, s'ils sont autorisés à le faire, et j'espère qu'ils le sont ou qu'ils le seront.

Sur le fond, il n'est pas nécessaire de ramener tout sur le passé, et nous avons dit, dans notre campagne électorale comme nous l'avons proclamé depuis lors, que nous ne serons pas un frein à la réalisation de logements sociaux dans cet arrondissement. Ce n'est pas nouveau. Si on peut éviter de m'interrompre, Monsieur DARGENT, j'en serais très heureux puisque lorsque vous êtes arrivé aux affaires à la Mairie de Paris, il n'y avait pas loin de 15 000 logements sociaux dans cet arrondissement qui donc ont été bâtis par les majorités qui vous ont précédé. Vous avez continué l'effort, et c'est une bonne chose, vous avez augmenté de 2% à peu près le pourcentage des logements sociaux, si on se met dans une référence par rapport à la loi SRU ; nous allons continuer cet effort. Nous avons voté d'ailleurs beaucoup de projets de délibération sur le logement social ; la critique que nous formulions par rapport à ces opérations d'acquisition - amélioration était que ça ne créait pas de logements nouveaux puisque la plupart sont habités. Maintenant, nous considérons que l'effort doit être porté à son maximum donc nous vous laissons finalement faire la politique que vous souhaitez, nous verrons bien les résultats et nous avons décidé d'approuver cette mesure.

Je voudrais aussi répondre ceci à Monsieur FLOUQUET sur ce projet de délibération. On a parlé de beaucoup de choses, mais la baisse du plafond de ressources pour les HLM, il sait bien que, entre 2003 et 2006, les plafonds de ressources ont connu une hausse de 10% qui a été due à l'harmonisation des SMIC liée au passage aux 35 heures, et c'est la raison pour laquelle, la proportion des ménages éligibles au parc HLM est montée de 60 à 70%. Donc là elle revient à son niveau initial de 62% des ménages, c'est-à-dire environ encore 2/3 d'entre eux, je pense que c'est une mesure d'ordre social à laquelle vous ne vous opposez pas et qui revient à une situation antérieure. Maintenant, nous sommes, nous, favorables à la mixité sociale au sein de ces logements ; nous avons pris bonne note aussi du fait que le Maire de Paris, dans son discours d'investiture, a évoqué la réalisation d'un tiers de logements intermédiaires, encore faut-il voir exactement ce qu'on appelle logements intermédiaires, et voir également leur localisation. J'espère que notre arrondissement sera bien bénéficiaire d'un tiers de logements intermédiaires et que, par ailleurs, si cela est possible, les habitants du 15^{ème} soient particulièrement favorisés dans l'attribution des logements dans cet arrondissement à partir du moment où nous avons plus de 8000 demandeurs de logements sociaux dans cet arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT, pour terminer.

Claude DARGENT : Juste pour relever ce qui apparaîtra quand même comme une contradiction.

Monsieur le Maire : A vos yeux peut-être.

Claude DARGENT : On ne peut pas dire à la fois que l'on souhaite du logement intermédiaire dans le 15^{ème} arrondissement, et nous sommes d'accord sur ce point, et défendre une politique nationale qui aboutit de fait à exclure les classes moyennes du logement intermédiaire en abaissant les seuils comme vous l'avez évoqué à l'instant. On ne peut pas demander à Paris, quand on fait le contraire au plan national, Monsieur le Maire, c'est tout.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure : la proportion était montée à 70%, elle repasse à 60% ; vous vous en contentiez d'ailleurs auparavant. Deuxièmement il y a des logements intermédiaires qui ne sont pas soumis à des plafonds de ressources que sont les ILN et je pense que nous souhaitons ici également, que la politique de construction de logements ILN soit relancée alors qu'elle a été totalement mise à l'écart par votre majorité entre 2001 et 2008.

S'il n'y a pas d'autres observations ou d'autres interventions, je vais donc soumettre au vote ce projet de délibération avec les réserves qu'avait bien voulu évoquer notre collègue ; mais nous votons évidemment ce projet de délibération pour ce qui nous concerne. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Une abstention : Monsieur SARRACANI. Bien, le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie.

Nous allons passer maintenant à la deuxième partie de notre Conseil d'arrondissement qui concerne les vœux et questions de nos collègues.

Le premier vœu est présenté par la gauche, et concerne le devoir de mémoire des enfants juifs non scolarisés, et déportés.

=◆=◆=

6 - Vœu relatif au devoir de mémoire des enfants juifs non scolarisés et déportés, déposé par Anne HIDALGO, Claude DARGENT, Fatima LALEM, Isabelle ROY, Vincent FLOUQUET, Catherine BESSIS, Mathieu BLIN, Véronique SANDOVAL, José BAGDAD, Marie-Hélène PIETRANICO et Philippe MOURICOU.

Monsieur le Maire : Monsieur MOURICOU rapporte ce vœu.

Philippe MOURICOU : Merci Monsieur Le Maire. Chers Collègues. Il est des sujets qui ont pour vocation à faire consensus, c'est le cas du vœu que je vais présenter au nom des élus de gauche de ce Conseil. Comme vous le savez, un important travail de mémoire dans les écoles a été effectué au cours de la précédente mandature ; ce travail qui est le prolongement de l'initiative lancée sous la mandature TIBERI n'aurait pas pu se faire sans le concours d'associations comme l'AMEJD, l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés. Je tiens ici à saluer l'engagement de ces associations qui, à partir des registres établis par la famille KLARSFELD se sont attachées à identifier et à recenser les jeunes victimes de la shoah. Dans le 15^{ème} arrondissement, deux plaques ont été inaugurées dans les établissements situés rue Fondary et place du Cardinal Amette. Ce travail doit désormais se poursuivre, les associations comptent sur le soutien de la mairie d'arrondissement. Pour autant ce travail laisse de côté certains enfants non scolarisés, car trop jeunes, qui ont été déportés et qui ne sont jamais revenus des camps de la mort. Pour honorer leur mémoire, plusieurs arrondissements tels que le 3^{ème}, le 18^{ème} ou encore le 20^{ème} ont décidé d'apposer des plaques commémoratives dans des espaces verts.

Nous souhaitons que dans le 15^{ème}, une stèle en mémoire de ces enfants juifs, non scolarisés, morts en déportation, soit apposée dans un lieu symbolique à proximité de la maison commune qu'est la Mairie d'arrondissement, à savoir, le square Adolphe Chérioux. Le 15^{ème} est un arrondissement chargé d'histoire. Je rappelle que le tristement célèbre Vélodrome d'Hiver était situé boulevard de Grenelle, mais il y avait aussi de grands résistants ; je pense notamment aux Cinq Martyrs du lycée de Buffon, à Jean PIERRE-BLOCH, Marguerite YOURCENAR, Simone MICHEL-LÉVY ou encore Geneviève ANTHONIOZ-de GAULLE . En tant qu'élus de la République, nous avons donc l'obligation, l'ardente obligation, de trouver une expression à ce devoir de mémoire. C'est la raison pour laquelle, Chers Collègues, je vous invite à voter pour l'adoption de ce vœu. Il en va de l'honneur du 15^{ème} arrondissement, il en va de l'honneur de Paris.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Vous avez raison de vous féliciter du travail de mémoire, qui a commencé, vous l'avez effectivement reconnu, sous la mandature de Jean TIBERI, et déjà plusieurs plaques ont été apposées dans notre arrondissement, sur différentes écoles. D'ailleurs, je le dis tout de suite, je donnerai mon accord à toute proposition nouvelle qui serait faite pour apposer de telles plaques en souvenir des enfants juifs déportés et scolarisés dans ces écoles. Le travail doit se poursuivre.

Vous avez, dans votre vœu, évoqué l'application d'un autre vœu, voté par le Conseil de Paris de mars 2007, qui n'a pas été pris en compte vraiment systématiquement jusqu'à ce jour pour honorer, vous avez raison de le rappeler la mémoire des enfants juifs non scolarisés, qu'ils soient en bas âge ou qu'ils n'aient pas pu être dans des écoles. Seuls quelques arrondissements ont réalisé ce vœu et je me réjouis pour ma part, et c'est vrai, grâce à votre vœu, que notre arrondissement soit finalement parmi les premiers également à accomplir cet hommage à partir du moment où trois ou quatre arrondissements simplement l'ont réalisé. Je voudrais juste bien sûr, nous sommes tout à fait d'accord avec ce vœu, dire que j'ai pris personnellement contact, à l'occasion de l'examen de ce vœu, avec des représentants de la communauté juive. Il résulte qu'une réflexion sur l'emplacement retenu, permettant d'associer tous les représentants de la communauté, leur semble opportune.

C'est donc la raison pour laquelle, je suis évidemment et notre Conseil, tout à fait favorable à l'adoption de ce vœu avec simplement une proposition d'amendement que je vous sou mets et qui consisterait à créer une commission de travail qui pourrait se réunir le plus vite possible en votre présence, bien sûr. Cette commission pourrait faire une proposition d'un emplacement qui pourrait recueillir l'agrément de l'ensemble des associations qui s'illustrent dans le devoir de mémoire et notamment au sein de la communauté. Cette commission pourrait être présidée par notre adjoint, Jean-Manuel HUE, chargé de la mémoire, également co-présidée par notre adjoint chargé des espaces Verts, Marie TOUBIANA, qui est ici présente et Philippe MOURICOU bien sûr. Ils pourraient se réunir le plus vite possible et donner un avis, peut-être de façon plus approfondie, sur l'endroit le plus adéquat. Donc, je propose que dans le vœu qui est soumis à votre vote, nous retirions le corps de phrase suivant : « à proximité de la maison commune qu'est la Mairie d'arrondissement à savoir le square Adolphe CHERIOUX, » que nous remplacions par « un comité de concertation ad hoc sera chargé de faire des propositions sur un site pour l'apposition de la plaque ».

Je voudrais également préciser qu'il y a eu un petit manquement et que Monsieur ALAYRAC, bien sûr, est co-signataire de ce vœu alors qu'il ne figure pas dans les co-signataires. Si vous êtes d'accord sur ce processus, nous allons voter d'abord l'amendement, donc : qui est favorable à l'amendement ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Merci. Amendement adopté.

Qui est favorable au vœu ainsi amendé ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Donc, adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Il y a maintenant un autre vœu.

7 – Vœu relatif à l'adoption par le Conseil d'arrondissement, du projet de dédier une place du 15^{ème} arrondissement à Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, déposé par Anne HIDALGO, Claude DARGENT, Fatima LALEM, Isabelle ROY, Vincent FLOUQUET, Catherine BESSIS, Mathieu BLIN, Véronique SANDOVAL, José BAGDAD, Marie-Hélène PIETRANICO et Philippe MOURICOU.

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Isabelle ROY : Là aussi, il faut rajouter le nom de Monsieur ALAYRAC. Donc, au nom des élus de gauche du 15^{ème}, nous souhaitons vous proposer un vœu pour dédier une place du 15^{ème} arrondissement à une Grande Dame, Madame Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ.

Donc, considérant que Madame de GAULLE-ANTHONIOZ, première femme à s'être vue décerner la Légion d'Honneur, s'est engagée, dès 1940, dans la Résistance, multipliant les actions de renseignements et d'informations au péril de sa vie dans le but de défendre la liberté et les valeurs républicaines, ses actions héroïques l'ont conduite à être incarcérée en tant que prisonnière politique à la prison de Fresnes puis ensuite déportée au camp de concentration de Ravensbrück, considérant que cette femme courageuse s'est fait un devoir de témoigner sur la barbarie nazie en publiant « la Traversée de la Nuit », en devenant la Présidente de l'Association des Déportés et Internés de la Résistance (l'ADIR) et en témoignant au procès de Klaus Barbie en 1987, considérant que Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, nièce du Général de GAULLE, s'est consacrée, dès 1964, à la lutte contre la pauvreté en présidant l'association ATD qui est devenue ensuite ATD QUART Monde, défendant les pauvres du monde entier qui refusent de se résigner à la fatalité de la misère, pour eux-mêmes et pour tout homme, considérant qu'elle a continué ce combat en tant que membre du Conseil Economique et Social dès 1988, qu'en 1995 elle concrétise sa lutte en produisant un rapport sur l'évaluation des politiques publiques pour la lutte contre la grande pauvreté.

Nous, élus de gauche du 15^{ème}, émettons le vœu qu'en reconnaissance de toutes ses luttes menées pour la défense des droits humains, pour son engagement constant en faveur des plus démunis, de ses engagements à vouloir témoigner sur la barbarie nazie, nous proposons que son nom soit prochainement donné à la place qui n'est pas loin d'ici, la place dite de la Convention, puisque ce n'est pas un nom qui existe réellement, place située entre les rues Alain Chartier -au niveau du n°41- et la rue de Vaugirard, nous proposons donc que cette place porte son nom afin d'honorer la Ville de Paris et bien sûr, le 15^{ème} arrondissement avec le nom de cette Grande Dame. Voilà, je laisse la place au débat.

Monsieur le Maire : Oui, le débat, je pense, sera assez court parce que finalement je crois que ce vœu fera évidemment l'unanimité dans notre conseil. Vous avez rendu hommage à une personnalité extraordinaire, qui le mérite amplement et qui mérite qu'un tel hommage lui soit rendu, puisque vous l'avez dit, ce fut la première femme à avoir été Grand Croix dans la Légion d'Honneur. Votre proposition concernant Madame ANTHONIOZ-de GAULLE est un symbole fort. J'ai donc demandé à Hélène MACE de LEPINAY qui est la petite nièce du Général de GAULLE, de recueillir aussi l'accord de la famille, de sa tante, ce qu'elle a fait, et le résultat a été positif. Nous serons donc évidemment favorables au vœu mais il était bon qu'un contact soit établi avec la famille bien sûr. J'en profite, en incidente, mais je pense que c'est utile aussi, pour rappeler que nous avons adopté à l'unanimité un autre vœu le 26 mars 2007, pour l'attribution du nom du Général de BOISSIEU qui est également un autre grand résistant, un grand personnage historique et qui a vécu, lui, dans notre arrondissement, à une voie ou place du 15^{ème}. Je sais que c'est à l'étude dans les services de la Ville et je souhaiterais donc

que là aussi, on puisse aboutir. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Jean-Manuel HUE ?

Jean-Manuel HUE : Oui, Monsieur le Maire. Dans ce moment de consensus rare mais nécessaire, je voudrais également rappeler que nous avons un mémoire en quelque sorte qui est pendant et qui concerne la place Roger CAHEN. Vous vous souviendrez que, lors de la dénomination PÂRIS de BOLLARDIERE, nous avons convenu que nous pourrions trouver une place Roger CAHEN. J'ai eu un engagement verbal d'un fonctionnaire, pour que cela se situe près de l'endroit où il habitait, rue Alexandre Cabanel ; donc je voudrais le rappeler pour qu'on puisse avancer et fixer une date dans des délais raisonnables. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Qui est un des derniers poilus lui aussi et qui a fait les deux guerres.

Jean-Manuel HUE : Il a habité pendant 105 ans le 15^{ème} arrondissement, a été blessé au Chemin des Dames, était Croix de Guerre, héros de la guerre 1914-1918, a été de nouveau Croix de Guerre en 39-45, comme engagé dans la Résistance. Donc c'était à la fois un très grand Français, un habitant très spécifique du 15^{ème} arrondissement, parce que rares sont ceux qui ont pu vivre sur trois siècles sur le 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir appris qui il était. Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Oui, merci Monsieur le Maire. Je voudrais simplement préciser que cet hommage qui sera rendu à Geneviève ANTHONIOZ-de GAULLE est d'autant plus unanime que plusieurs de nos collègues avaient déjà fait cette proposition. J'ai souvenir d'un vœu qui avait été présenté par Jacques TOUBON, élu du 13^{ème} arrondissement en mars 2002, et qui avait d'ailleurs été voté à l'unanimité par le Conseil du 13^{ème} arrondissement pour qu'un hommage lui soit rendu par la dénomination d'une rue du 13^{ème} arrondissement ou de Paris. J'ai souvenir également que Bertrand DELANOE, à l'occasion de la journée de la Femme du 8 mars 2002, avait souhaité qu'un hommage soit rendu à Madame ANTHONIOZ-de GAULLE. Je crois d'ailleurs me souvenir, Madame la Première Adjointe, que le Maire vous avait à l'époque, missionnée pour conduire ce projet. Je voudrais aussi rappeler la proposition qui avait été faite par ma collègue, Joëlle CHERIOUX, au Conseil Général d'octobre 2002 à l'occasion de la négociation de la convention avec ATD Quart Monde d'honorer la mémoire de Geneviève ANTHONIOZ-de GAULLE et à travers elle, tous ceux qui oeuvrent pour lutter contre la misère en donnant son nom à une rue de Paris. Je crois que c'est un hommage qui est vraiment unanime sur tous les bancs et je crois qu'on peut se réjouir de le voir arriver devant notre assemblée.

Monsieur le Maire : Et puis on ne peut que se féliciter que tant d'élus aient demandé à ce que cet hommage soit rendu.

Anne HIDALGO : Oui, il y a effectivement dans le 13^{ème} arrondissement un établissement scolaire je crois, qui porte aujourd'hui le nom de Geneviève de GAULLE ANTHONIOZ et il y a eu plusieurs demandes ; il se trouve que je me réjouis que nous ayons fait cette proposition et que cette proposition rejoigne l'avis de l'ensemble de notre assemblée.

Monsieur le Maire : Bien, je soumets donc ce vœu à notre Conseil. Qui est pour l'adoption ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Merci. Maintenant, il nous reste deux questions au Maire de Paris à évoquer.



Monsieur le Maire : J'ai été un peu trop vite, merci de m'avoir signalé et nous allons revenir en arrière. Il s'agit donc d'une question au Maire de Paris.

8 – Question au Maire de Paris posée par Franck LEFEVRE, Catherine BRUNO et les membres des groupes UMP et Nouveau Centre relative à la fermeture du garage situé 218, rue de la Croix-Nivert.

Franck LEFEVRE : Merci Monsieur le Maire. mes chers collègues, je profite de cette question et de ce premier conseil pour rappeler brièvement quelle est la situation du stationnement dans notre arrondissement, situation qui, à mon sens, mérite toute notre attention. En effet, avec un taux de motorisation le plus élevé de Paris, 57%, je rappelle que la moyenne parisienne était de 53%, le 15^{ème} arrondissement souffre d'une importante pénurie de places de stationnement. Cette situation, qui n'est pas totalement fortuite, est en fait le résultat d'une politique anti-voitures menée par la Mairie de Paris, lors de la précédente mandature. Politique malthusienne je dirai, et sous prétexte d'une mise aux normes pompiers, environ 900 places de stationnement ont déjà été supprimées dans notre arrondissement.

Nous apprenons maintenant qu'un garage d'une capacité de 600 places situé au 218, rue de la Croix-Nivert est sur le point de faire l'objet d'une vente à un promoteur immobilier. A ceci s'ajoute la mise en application du PLU – Plan Local d'Urbanisme – adopté par le Conseil de Paris lors de la précédente mandature et qui ne prévoit plus, en dépit des vœux de la majorité UMP, vœux qui n'ont pas été adoptés, l'obligation de création de places de parkings pour les programmes de constructions de bureaux. Quant aux opérations de logements neufs, ce même PLU ne prévoit qu'une place de parking pour 100 m² de logements à partir d'un programme de 1000 m², au lieu d'une place par appartement comme l'exigeait précédemment le POS. Par conséquent, suite à cette annonce de suppression de 600 places rue de la Croix-Nivert et compte tenu des éléments précédents, nous sommes légitimement inquiets quant à l'offre de stationnement dans ce quartier et nous souhaitons connaître, à travers cette question, les dispositions que le Maire de Paris compte prendre pour assurer la pérennité de ce garage ou garantir l'offre de stationnement aux riverains qui éprouvent déjà les plus grandes difficultés à garer leur véhicule. Merci.

Monsieur le Maire : Donc nous allons également voter sur cette question. Il est vrai que là, nous sommes face à un problème spécifique d'importance qui est la suppression des 600 et quelques boxes qui existent depuis fort longtemps à cette adresse et qui, s'ils étaient supprimés du jour au lendemain comme il semble bien que ce soit le cas, créerait un gros problème à tous les automobilistes qui ont leur véhicule dans ces boxes. Donc il s'agit vraiment d'un problème spécifique sur lequel nous voulons vraiment attirer, de façon très très forte l'attention des autorités municipales. Monsieur DARGENT.

Claude DARGENT : Juste pour livrer quelques éléments d'information à notre conseil. D'abord ce garage est vendu par un propriétaire qui est un propriétaire privé. Il faut dire qu'aujourd'hui, sur les 600 places, il y en a seulement une centaine qui sont effectivement occupées. Alors ceci dit, ça crée un problème réel et c'est une des raisons pour lesquelles, on peut le dire ici, la Ville a préempté. Nous ferons en sorte que les places soient reconstituées. Or, en l'occurrence, je crois que l'inquiétude légitime porte sur la situation du stationnement qui est effectivement tendue, dans ce quartier ; la prise en compte de cette inquiétude légitime fait que, en l'occurrence les mesures qui ont été prises vont faire en sorte qu'il n'y ait pas d'alourdissement de la difficulté par rapport aux habitants.

Dernier point quand même, je ne peux pas laisser dire sans réagir que des places ont été supprimées sous prétexte des normes pompiers. Les normes pompiers ne sont pas prétexte, Monsieur LEFEVRE, elles s'imposent à tout le monde et vous savez tout aussi bien que si effectivement, une voiture pompiers ne peut pas accéder à un établissement, un immeuble où il y a un sinistre, et si c'est parce que effectivement, les voies ne sont pas aux normes, et bien nous encourons tous une grave responsabilité. Ce n'est donc pas un prétexte mais une vraie raison qui a eu effectivement une vraie conséquence, dommageable, la suppression de plusieurs centaines de places, mais personne ne pouvait échapper à cette injonction qui est une injonction par ailleurs de la Préfecture de Police, je vous le rappelle.

Monsieur le Maire : Avant de passer la parole à Monsieur LEFEVRE, je voudrais juste faire une observation. Etant membre du Comité de Gestion de la Brigade des Sapeurs Pompiers, je suis l'auteur d'une demande au Général commandant la brigade des sapeurs pompiers, voilà quelque temps consistant à faire en sorte que la brigade adapte plutôt ses véhicules à la taille de la voirie parisienne plutôt que la voie parisienne s'adapte aux véhicules de la brigade, même s'il y a certain nombre de difficultés de co-financiers, etc... Ceci, je sais, sera mis en œuvre et permettra de conserver un certain nombre de places qui devaient encore être supprimées dans les 2^{ème} et 3^{ème} tranches qui n'ont pas été mises en œuvre. Monsieur LEFEVRE.

Franck LEFEVRE : Merci Monsieur le Maire. Seulement une précision. Monsieur DARGENT, lorsque vous estimez qu'il y a 100 places occupées et que vous nous dites que nous retrouverons l'offre de stationnement, est-ce que c'est sur le chiffre de 100 places, parce que nous, nous n'avons pas du tout ce chiffre là. Il est d'environ 500 places, et il y aurait peut-être 100 places attribuées à des artisans. Donc, c'est ma première question. Ma seconde question ou remarque concerne justement cette mise aux normes pompiers Monsieur DARGENT ; vous savez pertinemment bien que l'application de cette mise aux normes n'a aucun effet puisque les rues ne sont pas recalibrées et donc le stationnement bilatéral est quand même permis. Les riverains se garent quand même et donc cette situation là ne garantit pas le passage des véhicules pompiers. Ceci est ma deuxième remarque. Ma troisième remarque est la suivante : avez-vous seulement un exemple où il y a eu un accident lié au fait que les pompiers n'aient pas pu accéder avec la grande échelle ?

Anne HIDALGO : Rue de l'Abbé Groult, au mois de juillet 2005, une voiture de pompiers n'a pas pu accéder ; elle a dû se garer à l'angle de la rue Marmontel et de la rue de l'Abbé Groult et les pompiers ont du traîner la lance à incendie jusqu'à une voiture qui avait pris feu un peu plus haut dans la rue.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, c'est notre première séance, donc, j'ai été très ouvert, mais vous savez que notre règlement intérieur interdit aux élus de s'interpeller entre eux lors de nos séances. Donc je vous demanderai, à l'avenir, de vous adresser au Maire de l'arrondissement et non pas à vos collègues.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vais maintenant passer au vote sur cette question. Non, Monsieur LAMOUR ?

Jean-François LAMOUR : J'aimerais bien quand même que Monsieur DARGENT nous apporte quelques précisions, Monsieur le Maire. Je confirme que ce ne sont pas simplement 100 boxes qui sont occupés par des voitures, mais bien 500. Les 100 autres sont occupés par des artisans qui stockent un certain nombre de matériel ou de fournitures. Ce sont donc bien 500 boxes qui vont disparaître, et c'est très important quand on connaît la difficulté qu'il y a à se garer, Croix-Nivert, Desnouettes, rue du Hameau, à proximité du parc des Expos, et je dirai à proximité également de la pré-fourrière de Balard qui ne laisse pas beaucoup de loisir de se garer n'importe où. Non, ce n'est pas 100 places Monsieur DARGENT, utilisées, c'est 500. Là ça pose réellement un

vrai problème pour les riverains. D'ailleurs les uns et les autres nous ont déjà alertés sur le sujet. Alors ma question est simple : vous dites que vous allez, si j'ai bien compris, construire 100 places. Mais est-ce que ce sont 100 places qui seront destinées aux logements construits ou 100 places en plus de celles qui seront destinées à accompagner les logements qui seront construits après que la Ville, si j'ai bien compris, ait préempté ce local ?

Monsieur le Maire : Je vais laisser Monsieur DARGENT répondre s'il a des compléments d'information à nous donner, puisque sous la précédente mandature, il était Président de la commission de la circulation au Conseil de Paris, mais c'est une question, je vous le rappelle, que nous posons au Maire de Paris. Donc, il nous répondra lui-même. C'est ce que vous vouliez dire, Monsieur DARGENT ?

Claude DARGENT : C'est une des choses, que je voulais dire. J'ai voulu livrer à notre assemblée un certain nombre de précisions et d'éléments d'information parce qu'effectivement, comme Président de la commission des déplacements, je m'étais intéressé au devenir de ce garage, donc le Maire de Paris répondra. Les chiffres que nous avons recueillis n'étaient pas en terme de taux d'occupation ceux dont vous faites état aujourd'hui. Notre engagement est clair ; nous souhaitons que les parisiens puissent continuer à stationner ; il s'agit donc de reconstituer les places. Je vous rassure, Monsieur LAMOUR, pas seulement d'ouvrir des places pour les nouveaux logements qui seront créés sur cette parcelle, mais effectivement de reconstituer des places de façon à ce que les habitants de cette partie du 15^{ème} arrondissement puissent continuer à se garer à proximité de leur domicile. Maintenant, vous aurez une réponse plus complète qui vous parviendra du Maire de Paris.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote. En tout cas, il est vrai, et Monsieur LAMOUR a eu raison de le rappeler, qu'il y a une très grande émotion de la part des riverains.

D'après notre règlement intérieur, les questions sont soumises au vote. Je vais donc soumettre au vote cette question. Qui est pour ? Qui est contre ? , Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc ne prend pas part au vote, pour la gauche. Merci. Maintenant la dernière question concerne les travaux de la CPCU dans le secteur Convention.

9 - Question au Maire de Paris posée par Claire de CLERMONT-TONNERRE, Catherine BRUNO et les membres des groupes UMP et Nouveau Centre relative aux conséquences des travaux de la CPCU sur le bon fonctionnement du marché Convention.

Monsieur le Maire : la parole est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Claire de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, la CPCU va engager un important programme d'entretien et de renouvellement de son réseau sur une longueur d'environ 1,4 km. Ces travaux lourds généreront des désagréments pour les riverains et pour les commerçants. C'est pourquoi avec ma collègue, Catherine BRUNO, et les élus des groupes UMP et Nouveau Centre, nous souhaiterions connaître les mesures que le Maire de Paris entend mettre en œuvre pour atténuer les nuisances que subiront les riverains et savoir quelles compensations pourraient être accordées aux commerçants et aux marchands dont l'activité sera affectée par ces travaux. J'ajoute que nous gardons tous en mémoire les difficultés subies par les habitants et les commerçants lors des travaux de réalisation du tramway sur les Maréchaux et ce souvenir inquiète beaucoup les riverains de la rue de la Convention ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater en allant à leur rencontre. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Je voudrais également vous donner l'information qui a dû vous être diffusée un peu tardivement mais, on se met en place, au sujet d'une réunion qui est provoquée ici même demain à 19h30 en présence des services de la CPCU, et d'EDF-GDF sur les travaux de voirie dans le secteur en question qui comprend les rues Vaugirard, Saint-Lambert, Olivier de Serres, Convention, Vouillé. Ce sera un total de 2,5 km. S'il n'y a pas d'intervention sur cette question, nous allons la mettre également aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Donc, adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Notre ordre du jour est épuisé. Je dois vous donner un certain nombre d'informations diverses. Tout d'abord, la prochaine séance de notre Conseil aura lieu le lundi 19 mai à 18h00 puisque le Conseil de Paris se réunira le 26 mai. J'ajoute que le Conseil de Paris se réunira aussi les 16 juin et 7 juillet et que nous avons donc pris la décision de réunir notre Conseil d'arrondissement non pas quinze jours avant la séance du Conseil de Paris comme c'était le cas, et ce qui ne nous permettait pas d'examiner tous les projets de délibération, mais la semaine précédente, donc vous calculez le lundi précédent, à 18h00, c'est-à-dire 19 mai, 9 juin et 30 juin.

Deuxièmement, j'ai souhaité que soit organisée la visite des services de la Mairie du 15^{ème}, par petits groupes, une dizaine d'élus, et grâce à la diligence de Monsieur FOISEL, une ou deux visites ont déjà été organisées. Pour ceux qui n'auraient pas pu participer à ces visites, il y a encore des groupes qui seront mis en place dans les prochains jours. Vous pouvez donc vous rapprocher du Directeur Général des Services. Je souhaite vous donner aussi une information sur les dates d'un certain nombre de conseils d'administration de collèges et de lycées qui viennent d'être portées à notre connaissance. Je vais peut-être donner la parole à Agnès de FRESSENEL qui est l'adjointe compétente pour nous donner ces précisions.

Agnès de FRESSENEL : Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. J'informe donc mes collègues que les conseils d'administration se réunissent actuellement pour adopter, entre autres, leur compte financier pour l'exercice 2007. Donc, je vous en donne les dates puisque certains conseils d'administration vont se tenir de façon imminente dès demain soir. Alors, Buffon, pour le collège et lycée, à 17h30, demain 15 avril, 4 conseils d'administration, comme je le disais collège et lycée Camille Sée à 18h00, lycée technique Saint-Lambert à 16h00 et lycée Beaugrenelle à 17h30. Est-ce que vous souhaitez que je le redise ? C'est bon ? Ensuite, le 17 avril, 3 conseils d'administration se tiendront : le collège de Staël à 17h15, Apollinaire à 18h00 et enfin lycée Brassai à 17h30 et puis le 29 mai, à 17h45, le collège Modigliani. Donc tous ceux que je n'ai pas cités, en fait, se sont déroulés la semaine dernière déjà.

Monsieur le Maire : Cette liste n'est peut-être pas exhaustive d'ailleurs. Si ? Très bien. Merci de cette information parce que je pense que la plupart d'entre vous, n'avaient pas reçu de convocation puisque vous venez d'être désignés ce soir dans ces conseils d'administration.

Une dernière information sur un problème autre qui est l'incendie de véhicules dans notre arrondissement qui a défrayé la chronique, puisque la presse s'en est fait largement l'écho. Vous savez qu'il y a eu deux incendies de véhicules rue Dutot d'une part, et rue Emmanuel Chauvière d'autre part à une quinzaine de jours d'intervalle ; il y a aussi quelques feux de poubelles dans cette période. La police a fait diligence et a réussi à interpellé l'auteur des faits le jour même d'ailleurs du deuxième incendie. Cette personne a été placée en garde à vue et est aujourd'hui, du moins elle l'était il y a quelques jours, internée à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de Police puisque c'était une personne considérée comme déséquilibrée qui mettait le feu aux voitures et aux poubelles. Voilà donc, je tenais à donner cette information parce que beaucoup m'ont interrogé sur cette affaire qui, heureusement, n'a pas fait de victime alors que pourtant les feux étaient très importants et je remercie les services de police, la brigade

des sapeurs pompiers et les différents élus également qui sont venus sur place notamment les adjoints de permanence chargés de la sécurité, etc...

Anne HIDALGO : Monsieur le Maire, juste un mot à ce propos. Bien sûr, je m'associe ainsi que notre groupe à la félicitation des services de police puisque ils ont été extrêmement rapides pour arrêter la personne qui avait commis ces méfaits. Je pense que ça doit nous engager quand même à une réflexion dans notre ville, sur la question notamment de la psychiatrie et la façon dont, de manière très préventive, on peut essayer de lutter contre le comportement d'un certain nombre de personnes, qui c'est vrai, dans une grande ville comme la nôtre, d'ailleurs des personnes souvent d'un certain âge, se retrouvent finalement un peu en marge de la société alors que cette dame avait un travail, etc., mais pour autant dans une situation d'isolement très grande. Je pense que nous pourrions ensemble porter au Conseil de Paris tout le débat relatif notamment à la place de la psychiatrie et notamment de la psychiatrie de jour, dans notre ville et en particulier puisque nous y sommes intéressés, dans le 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Absolument, c'est un débat je crois qu'il faut avoir parce qu'il y a de plus en plus de danger et une politique adéquate de prévention des conduites à risques, et notamment celle-ci, me paraît tout à fait utile à mener.

S'il n'y a pas d'autres questions diverses et d'autres interventions, je vais vous remercier et lever la séance de notre Conseil. Merci.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

**Philippe GOUJON
Député de Paris**